



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Porcs

Question écrite n° 3569

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des producteurs de porcs, en particulier dans le département de la Haute-Loire. Il lui rappelle que les cours de la viande porcine sont déprimés depuis plusieurs mois et que les coûts de production (prix de l'aliment pour le bétail) sont de plus en plus élevés. En conséquence, il lui demande : d'une part, dans quel délai il entend mettre en place l'aide à la qualité en faveur des producteurs de porcs situés en zone de montagne et, d'autre part, quelles mesures sont envisagées pour reorganiser le marché national de la viande porcine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les éleveurs de porcs sont confrontés depuis plusieurs mois à une situation de crise qui trouve son origine dans la croissance soutenue de la production porcine, française et communautaire. La mise en œuvre des différents mécanismes prévus par l'organisation commune de marché qui régit ce secteur a permis de tempérer les effets néfastes de cette exceptionnelle abondance de production. Le niveau des restitutions à l'exportation et des prélèvements à l'importation, le recours, en tant que de besoin, à des prélèvements supplémentaires ont en effet favorisé l'amélioration du bilan des échanges de la CEE avec les pays tiers. Par ailleurs, des opérations répétées de stockage privé ont assuré le retrait momentané du marché de quantités de viande de porc correspondant à un à deux mois de production. Mais ce dispositif a laissé le marché assurer par la baisse des prix l'adaptation de la production à la consommation sur le moyen terme. La réduction récente du cheptel porcin communautaire en témoigne. Elle devrait avoir pour effet une évolution favorable de la situation ; la hausse sensible des cours constatée au cours des dernières semaines semblent laisser entrevoir cette amélioration. Conscient des limites de l'organisation commune de marché et des effets de la crise sur la situation des producteurs, le Gouvernement a engagé dès son installation une double démarche visant sur le court terme à sauvegarder le potentiel de production d'avenir que représentent les éleveurs ayant récemment investi, et à éviter les phénomènes d'exclusion que ne manque pas de générer une crise aussi durable et à plus long terme à rechercher les alternatives politiques permettant d'assurer une plus grande stabilité du marché et à renforcer la compétitivité de la filière porcine française. C'est ainsi qu'au plan national, outre les mesures d'allègement de la dette agricole et la procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté, en cours de mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale de solidarité décidée par le Gouvernement, ont été arrêtées des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de porcs en difficulté. En ce qui concerne les filières porcines des zones de montagne et piémont, il a été décidé de mettre en œuvre dans un cadre interprofessionnel, un programme d'action visant à améliorer la qualité de la production et à la valoriser dans le cadre de relations contractuelles. Les pouvoirs publics ont affecté une enveloppe financière de 50 millions de francs pour la réalisation de cette opération. Une première tranche d'aide devrait être versée prochainement par l'Ofival aux organisations régionales à caractère interprofessionnel chargées de la mise en œuvre de ce programme. Compte tenu de l'accroissement de la production et de la durée de la crise, le Gouvernement a également demandé aux apporteurs de fonds de la caisse professionnelle Stabiporc d'abonder leurs financements à hauteur de 90 millions de francs. Dans une perspective à plus long terme, la délégation française au Conseil des

ministres de l'agriculture a appele, des le 14 juin dernier, l'attention de cette instance sur la crise profonde du marche du porc et, ayant fait valoir le caractere excessif de la competition que se livrent les Etats-membres, a demande a la commission d'engager avec les organisations professionnelles des filieres porcines europeennes une concertation approfondie. Il convient en effet de rechercher un accord sur des mesures assurant une plus grande stabilite du marche. Dans un rapport presente le 18 octobre dernier, cette institution se declarait disposee a analyser d'autres alternatives politiques pour atteindre cet objectif. Sur la demande de la delegation francaise un projet d'aide a l'incorporation des cereales en alimentation animale est en cours d'examen au plan communautaire. Le but en est d'attenuer les disparites de concurrence dont souffrent certaines regions d'elevage de la CEE Au plan national enfin, une reflexion a ete engagee durant l'ete avec les organisations professionnelles de la filiere en vue de determiner les actions concretes a entreprendre pour renforcer la competitivite de la filiere francaise. Cette reflexion a fait apparaitre la necessite d'une reduction des couts d'alimentation et les suggestions avancees font actuellement l'objet d'une expertise. Mais le diagnostic formule par les organisations professionnelles mettait en evidence le caractere primordial de la dimension regionale dans l'analyse des facteurs de competitivite de la production francaise. Tel est l'objet de la demarche engagee par les prefets au plan regional et qui devrait deboucher, des le debut de l'annee 1989, sur des propositions precises et concretes pour chaque region.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3569

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2767